



**Séance ordinaire du conseil municipal  
Le 14 mars 2022, 20 h au studio Hydro-Québec du  
Quai des arts et par webinaire**

**ORDRE DU JOUR**

- 1 Lecture et acceptation de l'ordre du jour
- 2 Périodes de commentaires et de questions portant sur les sujets de l'ordre du jour
- 3 Approbation du procès-verbal
- 3.1 Séance ordinaire du 14 février 2022
- 4 Dossiers de la mairie
- 4.1 Correspondances
- 5 Dossiers de la direction générale et de la greffe
- 5.1 Politique de dons - dons accordés pour la période du 1er décembre 2021 au 28 février 2022
- 5.2 Adoption - Règlement 2022-461 concernant le code d'éthique et de déontologie des élués et élus
- 5.3 Adoption - Règlement 2022-462 concernant le code d'éthique et de déontologie des employées et employés
- 5.4 Avis de motion et dépôt du projet de règlement - Règlement numéro 2022-464 concernant des travaux de réaménagement du Quai des arts et le remplacement d'équipements de ventilation
- 5.5 Avis de motion et dépôt du projet de règlement - Règlement 2022-465 concernant la mise en place d'un programme d'aide au développement de logements à Carleton-sur-Mer
- 6 Dossiers de la trésorerie
- 6.1 Achat - Mobilier de salle de conférence pour la salle André-Lacroix
- 6.2 Adoption du budget initial 2022 et du budget révisé 2022 de l'Office municipal d'habitation de Carleton-Saint-Omer
- 6.3 Comptes à payer au 28 février 2022
- 6.4 État des activités d'investissement pour la période du 1er octobre 2021 au 31 décembre 2021
- 6.5 Paiement final de la contribution 2020 à l'Office municipal d'habitation de Carleton-St-Omer
- 6.6 Programme de supplément au loyer 2020
- 7 Dossiers de l'urbanisme
- 7.1 Avis de motion - Règlement modifiant le règlement 2009-155 sur le zonage et le règlement 2009-153 de construction concernant les normes régissant les bâtiments secondaires;
- 7.2 Adoption 1er projet de règlement 2022-460 le règlement 2009-155 sur le zonage et le règlement 2009-153 de construction concernant les normes régissant les bâtiments secondaires;
- 8 Dossiers du développement économique et tourisme
- 8.1 Implantation de bornes de recharge électrique dans le parc des Horizons
- 8.2 Nominations à des postes d'ouvrier municipal et de préposé à l'accueil
- 9 Dossiers de loisir, culture et vie communautaire
- 9.1 Adhésion à l'Unité régionale loisir et sport Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
- 9.2 Autorisation - 15e édition du pèlerinage Terre et Mer,

Gaspésie-Les-Îles

- 9.3 Octroi de contrat - Offre de services ARPO Groupe-conseil (projet réfection centre Léopold-Leclerc)
- 9.4 Marathon Baie-des-Chaleurs édition 2022 - Appui et services techniques
- 10 Dossiers des travaux publics
- 10.1 Aucun
- 11 Dossiers de la sécurité publique
- 11.1 Remplacement de la motoneige d'urgence et du traineau d'évacuation - accord de principe
- 12 Prochaine séance
- 13 Autres sujets
- 13.1 Aucun
- 14 Tour de table du conseil
- 15 Période de commentaires et de questions
- 16 La levée de la séance



**VILLE DE CARLETON-SUR-MER  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'AVIGNON**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Carleton-sur-Mer tenue le 14 mars 2022, 20 h, au studio Hydro-Québec du Quai des arts par webinaire**

**Étaient présents :** M. Régis Leblanc, conseiller  
M. Esteban Figueroa, conseiller  
M. Alain Turcotte, conseiller  
Mme Denise Leblanc, conseillère

**Étaient absents :** M. Jean-Simon Landry, conseiller  
Mme Sylvie Tremblay, conseillère

**Quorum :** le quorum est constaté.

**Monsieur Mathieu Lapointe, maire, préside la séance.**

**Est également présent à la séance, Antoine Audet, directeur général et greffier.**

**LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

**22-03-051 LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est PROPOSÉ par Mme Denise Leblanc  
Et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire tenue le 14 mars 2022 soit accepté en laissant le point varia ouvert.

**PÉRIODES DE COMMENTAIRES ET DE QUESTIONS PORTANT SUR LES SUJETS DE L'ORDRE DU JOUR**

Aucun commentaire et question de la part du public.

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL**

**22-03-052 SÉANCE ORDINAIRE DU 14 FÉVRIER 2022**

Il est PROPOSÉ par M. Esteban Figueroa  
Et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 14 février 2022 soit adopté, tel que proposé.

## **DOSSIERS DE LA MAIRIE**

### **CORRESPONDANCES**

Gouvernement du Québec : Le ministre de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques informe la Ville qu'un montant de 27 733.80 \$ a été versé, dans le cadre du programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination des matières résiduelles pour l'année 2021.

MRC Avignon : la MRC Avignon verse un montant de 15 000 \$ à la Ville dans le cadre du programme FAIR 2021. Ce montant représente 50 % de la subvention du MEI.

URLS GIM : l'Unité régionale sport et loisir Gaspésie-les-Îles-de-la-Madeleine annonce une aide financière totalisant 5000 \$ dans le cadre du programme ACTIFS 2021-2022. Ce montant permettra de faire l'achat de matériel de ski de fond ainsi que pour la signalisation et l'aménagement d'un parcours d'entraînement en pratique libre.

### **DOSSIERS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE ET DE LA GREFFE**

#### **22-03-053 POLITIQUE DE DONS - DONS ACCORDÉS POUR LA PÉRIODE DU 1ER DÉCEMBRE 2021 AU 28 FÉVRIER 2022**

En vertu de la politique de dons de la Ville de Carleton-sur-Mer, adopté le 4 février 2019, le rapport de dons octroyés par le comité de dons est déposé au conseil pour information.

#### **22-03-054 ADOPTION - RÈGLEMENT 2022-461 CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUES ET ÉLUS**

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 13 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, le conseil municipal doit, avant le 1er mars qui suit toute élection générale, adopter un Code d'éthique et de déontologie révisé qui remplace celui en vigueur, avec ou sans modification;

CONSIDÉRANT QUE la Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et diverses dispositions législatives (projet de loi no 49), sanctionnée le 5 novembre 2021, prévoit des modifications à la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale devant être intégrées au Code d'éthique et de déontologie de la Ville de Carleton-sur-Mer;

CONSIDÉRANT QUE les exigences de formalités et de contenu de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale doivent être respectées;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion, un projet de règlement et un avis public du présent règlement ont dûment été donné, adopté et publié le 14 février 2022;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Denise Leblanc  
et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le règlement 2022-461 concernant le code d'éthique et de déontologie des élues et des élus soit adopté.

**22-03-055**

**ADOPTION - RÈGLEMENT 2022-462 CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉES ET EMPLOYÉS**

CONSIDÉRANT QUE la Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et diverses dispositions législatives (projet de loi no 49), sanctionnée le 5 novembre 2021, prévoit des modifications à la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale devant être intégrées au Code d'éthique et de déontologie de la Ville de Carleton-sur-Mer;

CONSIDÉRANT QUE les formalités prévues à la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale ont été respectées;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné à la séance ordinaire du conseil municipal qui s'est tenue le 14 février 2022 et qu'un projet de règlement a été déposé aux membres du conseil;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Alain Turcotte  
et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le règlement 2022-462 concernant le code d'éthique et de déontologie des employées et des employés soit adopté.

**22-03-056**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT - RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-464 CONCERNANT DES TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DU QUAI DES ARTS ET LE REMPLACEMENT D'ÉQUIPEMENTS DE VENTILATION**

Il est, par la présente, donné avis de motion, par Régis Leblanc, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 2022-464 décrétant une dépense au montant de 400 000 \$ et un emprunt au montant de 400 000 \$ concernant des travaux de réaménagement du Quai des arts et le remplacement d'équipements de ventilation.

Un projet de règlement a été déposé au conseil et est présenté séance tenante.

**22-03-057**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT - RÈGLEMENT 2022-465 CONCERNANT LA MISE EN PLACE D'UN PROGRAMME D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DE LOGEMENTS À CARLETON-SUR-MER**

Il est, par la présente, donné avis de motion, par Denise Leblanc, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 2022-465 décrétant une dépense au montant de 450 000 \$ et un emprunt au montant de 450 000 \$ concernant la mise en place d'un programme d'aide au développement de logement sur tout le territoire de la Ville de Carleton-sur-Mer.

Un projet de règlement a été déposé au conseil et est présenté séance tenante.

## **DOSSIERS DE LA TRÉSORERIE**

### **22-03-058 ACHAT - MOBILIER DE SALLE DE CONFÉRENCE POUR LA SALLE ANDRÉ-LACROIX**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer a acquis un nouveau système de visioconférence pour la salle André-Lacroix;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer souhaite aussi moderniser le mobilier de salle de conférence de la salle André-Lacroix qui permettra le branchement de matériel électronique et d'accueillir une plus grande capacité de personnes;

CONSIDÉRANT QUE le mobilier actuel de la salle André-Lacroix sera réutilisé dans la salle Romain-Landry;

CONSIDÉRANT QUE cette acquisition est prévue au plan triennal d'immobilisation (PTI) 2022-2023-2024;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie " Les Entreprises J.M. Arsenault Inc." a soumis une proposition de mobilier au montant de 14 181 \$, sans les taxes applicables.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Esteban Figueroa  
et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer procède à l'achat de mobilier de salle de conférence auprès de Les Entreprises J.M. Arsenault Inc au montant de 14 181 \$, sans les taxes applicables.

QUE cette dépense soit financée à même les activités de fonctionnement de l'exercice 2022 comme prévu au PTI 2022-2023-2024.

### **22-03-059 ADOPTION DU BUDGET INITIAL 2022 ET DU BUDGET RÉVISÉ 2022 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE CARLETON-SAINT-OMER**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal doit adopter le budget de l'OMH pour l'année 2022;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal doit subséquemment adopter les budgets révisés de l'OMH;

CONSIDÉRANT QUE l'OMH a transmis le budget initial 2022 le 9 février;

CONSIDÉRANT QUE l'OMH a transmis par la suite un budget révisé 2022 le 24 février;

CONSIDÉRANT QUE la contribution de la Ville de Carleton-sur-Mer est de 10 % du déficit;

CONSIDÉRANT QUE

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Alain Turcotte  
et résolu à l'unanimité des conseillers:

D'approuver le budget initial 2022 et le budget révisé 2022, présenté par l'Office municipal d'habitation de Carleton-sur-Mer et de payer la somme de 10 779 \$ qui représente 10 % déficit approuvé au budget révisé 2022.

**22-03-060 COMPTES À PAYER AU 28 FÉVRIER 2022**

*Madame Denise Leblanc se retire de la délibération concernant ce point afin d'éviter tout conflit d'intérêts.*

Il est PROPOSÉ par Mme Denise Leblanc  
Et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE la liste des comptes à payer et des dépenses pour la période se terminant le 28 février 2022, au montant total de 804 914.24 \$ soit acceptée, telle que proposée.

**22-03-061 ÉTAT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT POUR LA PÉRIODE DU 1ER OCTOBRE 2021 AU 31 DÉCEMBRE 2021**

Il est proposé par Régis Leblanc  
et résolu à l'unanimité des conseillers:

Que l'état des activités d'investissement pour la période du 1er octobre 2021 au 31 décembre 2021, au montant de 555 777,80 \$ et son financement soit approuvé, tel que présenté.

**22-03-062 PAIEMENT FINAL DE LA CONTRIBUTION 2020 À L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE CARLETON-ST-OMER**

CONSIDÉRANT QUE l'OMH a transmis ses états financiers audités pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2020 le 9 février 2022;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer doit faire une contribution équivalente à 10 % du déficit, ce qui représente un montant de 30 754 \$ pour 2020;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer avait déjà avancé un montant de 7 606 \$ sur le budget de 2020;

CONSIDÉRANT QUE l'OMH devait à la Ville de Carleton-sur-Mer un montant de 2 825 \$ pour des contributions versées en trop pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2019;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Alain Turcotte  
et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer paye la somme de 20 323 \$ à l'OMH, représentant la contribution finale à verser au 31 décembre 2020.

**22-03-063 PROGRAMME DE SUPPLÉMENT AU LOYER 2020**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer a adhéré au programme de Supplément au loyer - Marché privé (SL1) en 2017, via une entente tripartite entre la Société d'habitation du Québec (SHQ), l'Office municipal d'habitation de Carleton-St-Omer (OMH) et la Ville de Carleton-sur-Mer (résolution 17-10-194);

CONSIDÉRANT QU'en vertu de cette entente, la Ville de Carleton-sur-Mer autorise l'Office municipal de Carleton-St-Omer à gérer en son nom, les suppléments au loyer dans le cadre du programme et qu'elle s'engage à en assumer 10 % des coûts;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu les états financiers audités de 2020 le 9 février 2020;

CONSIDÉRANT QUE la contribution de 10 % de la Ville pour 2020 représente un montant de 7 949,40 \$;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Régis Leblanc  
et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE la contribution de la Ville de Carleton-sur-Mer au programme de Supplément au loyer - Marché privé (SL1) pour l'année 2020 au montant de 7 940,40 \$ soit approuvée et versée à l'OMH.

## **DOSSIERS DE L'URBANISME**

### **AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2009-155 SUR LE ZONAGE ET LE RÈGLEMENT 2009-153 DE CONSTRUCTION CONCERNANT LES NORMES RÉGISSANT LES BÂTIMENTS SECONDAIRES;**

Alain Turcotte donne un avis de motion concernant le règlement 2022-460 modifiant le règlement 2009-155 sur le zonage et le règlement 2009-153 de construction concernant les normes régissant les bâtiments secondaires.

**22-03-064**

### **ADOPTION 1ER PROJET DE RÈGLEMENT 2022-460 LE RÈGLEMENT 2009-155 SUR LE ZONAGE ET LE RÈGLEMENT 2009-153 DE CONSTRUCTION CONCERNANT LES NORMES RÉGISSANT LES BÂTIMENTS SECONDAIRES;**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer est régie par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

CONSIDÉRANT QU'en vertu des dispositions de cette loi, le conseil municipal peut modifier le règlement de zonage 2009-155 et le règlement de construction 2009-153;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun de modifier le règlement 2009-155 sur le zonage et le règlement 2009-153 de construction concernant les normes régissant les bâtiments secondaires;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été préalablement donné à la séance ordinaire du conseil municipal qui s'est tenu le 14 mars 2022 ;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Esteban Figueroa  
et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE le conseil municipal adopte le 1er projet de règlement 2022-460 le règlement 2009-155 sur le zonage et le règlement 2009-153 de construction concernant les normes régissant les bâtiments secondaires.



## **DOSSIERS DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISME**

### **22-03-065 IMPLANTATION DE BORNES DE RECHARGE ÉLECTRIQUE DANS LE PARC DES HORIZONS**

CONSIDÉRANT QU'il y aura de plus en plus de véhicules électriques au Québec;

CONSIDÉRANT QU'une partie des visiteurs de Carleton-sur-Mer seront des électromobilistes;

CONSIDÉRANT QUE ceux-ci devront avoir accès à des bornes de recharge;

CONSIDÉRANT QUE les parcs constituent des endroits stratégiques pour offrir ce type de service;

CONSIDÉRANT QUE le Circuit électrique offre le programme 4 500 bornes;

CONSIDÉRANT QUE ce programme paie l'entièreté de l'achat et de l'installation de bornes, à concurrence de 24 000\$ par borne;

CONSIDÉRANT QUE le parc des Horizons représente un endroit stratégique en termes d'accessibilité et de services;

CONSIDÉRANT QUE ce service de bornes de recharge favorise des retombées pour les attraits et entreprises environnants;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Régis Leblanc  
et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE la Ville entame les démarches nécessaires à l'implantation de quatre bornes de recharge au parc des Horizons.

QUE la Ville dépose une demande dans le Programme 4 500 bornes, du Circuit électrique.

QUE la Ville autorise Alain Bernier à signer les documents relatifs à ce projet.

### **22-03-066 NOMINATIONS À DES POSTES D'OUVRIER MUNICIPAL ET DE PRÉPOSÉ À L'ACCUEIL**

CONSIDÉRANT QUE le poste d'ouvrier municipal de 17 semaines au camping est vacant;

CONSIDÉRANT QUE le candidat retenu à l'interne pour ce poste de 17 semaines rend vacant un poste d'ouvrier municipal de 16 semaines au camping;

CONSIDÉRANT QU'un poste de proposé à l'accueil au camping a été créé et affiché;

CONSIDÉRANT QUE les processus d'affichage à l'interne et de sélection ont respecté la convention collective.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Esteban Figueroa  
et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le conseil municipal entérine la nomination de Tracy Court au poste d'ouvrier municipal de 17 semaines au camping.

QUE le conseil municipal entérine la nomination de Karine Lanteigne au poste d'ouvrier municipal de 16 semaines au camping.

QUE le conseil municipal entérine la nomination de Damien Paquet Beausoleil au poste de préposé à l'accueil de 15 semaines au camping.

## **DOSSIERS DE LOISIR, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

**22-03-067**

### **ADHÉSION À L'UNITÉ RÉGIONALE LOISIR ET SPORT GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE**

Il est proposé par Régis Leblanc  
et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer adhère à l'Unité régionale loisir et sport Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et qu'elle engage une somme de 298 \$ représentant le coût de la cotisation annuelle.

QU'elle délègue les personnes suivantes pour la présenter à l'assemblée générale de l'Unité régionale loisir et sport, soit Laurie Gallagher coordonnatrice des loisirs, du sport et du plein air et Pascal Alain directeur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire.

**22-03-068**

### **AUTORISATION - 15E ÉDITION DU PÈLERINAGE TERRE ET MER, GASPÉSIE-LES-ÎLES**

CONSIDÉRANT QUE le diocèse de Gaspé désire organiser la 15e édition du pèlerinage Terre et Mer, Gaspésie-Les-Îles du 26 juin au 2 juillet 2022 ;

CONDISÉRANT QUE le parcours du pèlerinage se situe entre Pointe-à-la-Croix et New Richmond ;

CONSIDÉRANT QUE le diocèse de Gaspé sollicite l'autorisation de la Ville pour circuler sur l'accotement de la route 132 à Carleton-sur-Mer le 1er et 2 juillet 2022.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Régis Leblanc  
et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE la Ville autorise le passage des participants sur l'accotement de la route 132 le 1er et 2 juillet 2022 à Carleton-sur-Mer. Cependant, le diocèse de Gaspé devra obtenir les autorisations requises du ministère des Transports et de la Sûreté du Québec ;

QUE les personnes participant à cette activité soient visibles et aient une attitude sécuritaire.

**22-03-069**

### **OCTROI DE CONTRAT - OFFRE DE SERVICES ARPO GROUPE-CONSEIL (PROJET RÉFECTION CENTRE LÉOPOLD-LECLERC)**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer a soumis une demande d'aide financière au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives en février 2020 (PAFIRS) ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de réfection du centre Léopold-Leclerc a été retenu et qu'une aide financière sera accordée à la Ville de Carleton-sur-Mer ;

CONSIDÉRANT QUE ARPO Groupe-conseil a réalisé les plans et devis préliminaires pour la demande d'aide financière ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer a fait appel à ARPO Groupe-conseil afin de recevoir une offre de services pour la réalisation de plans et devis finaux ;

CONSIDÉRANT QU'UN concept préliminaire du stationnement a été préparé et transmis par ARPO le 17 janvier 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE ARPO Groupe-conseil a soumis une nouvelle offre de service concernant la préparation des plans et d'un devis technique de la réfection complète du stationnement et de l'aménagement du drainage (22 février 2022).

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Alain Turcotte  
et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE l'offre de services de ARPO Groupe-conseil, au montant de 22 970 \$, sans les taxes applicables, soient acceptées.

QUE ces dépenses soient financées par les activités de fonctionnement en attendant l'approbation du règlement d'emprunt.

**22-03-070**

**MARATHON BAIE-DES-CHALEURS ÉDITION 2022 - APPUI ET SERVICES TECHNIQUES**

*Monsieur Jean-Simon Landry se retire de la délibération concernant ce point afin d'éviter tout conflit d'intérêts.*

CONSIDÉRANT QUE l'organisation du Marathon Baie-des-Chaleurs désire mettre sur pied la 9e édition d'un marathon à Carleton-sur-Mer;

CONSIDÉRANT QUE l'organisation du Marathon Baie-des-Chaleurs sollicite l'appui de la municipalité de Nouvelle et de la ville de Carleton-sur-Mer pour emprunter les routes sur leur territoire;

CONSIDÉRANT QUE l'organisation du Marathon Baie-des-Chaleurs a besoin de soutien technique pour la tenue de l'évènement les 4 et 5 juin 2022;

CONSIDÉRANT QUE l'organisation du Marathon Baie-des-Chaleurs a besoin d'un service d'incendie pour la tenue de l'évènement les 4 et 5 juin 2022.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Esteban Figueroa  
et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE la Ville donne son appui à Marathon Baie-des-Chaleurs et soutienne cette organisation pour sa neuvième édition qui se tiendra les 4 et 5 juin 2022. Cependant, le comité organisateur du Marathon Baie-Des-Chaleurs devra s'assurer d'obtenir les autorisations requises du ministère des Transports et de la Sûreté du Québec.

QUE les personnes participant à cette activité soient visibles et aient une attitude sécuritaire.

QUE la Ville autorise le passage aux abords des routes empruntées par le parcours du Marathon Baie-Des-Chaleurs sur son territoire les 4 et 5 juin 2022.

## **DOSSIERS DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**22-03-071**

### **REMPLACEMENT DE LA MOTONEIGE D'URGENCE ET DU TRINEAU D'ÉVACUATION - ACCORD DE PRINCIPE**

CONSIDÉRANT QUE les équipements d'urgences pour les interventions en milieux isolés en saison hivernale sont en fin de vie utile;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer a prévu le remplacement de la motoneige d'urgence, en 2023, dans son plan triennal d'immobilisation;

CONSIDÉRANT QUE Services secours Baie-des-Chaleurs offre de contribuer au projet en modernisation des équipements des villes de Carleton-sur-Mer et de Nouvelle, en assumant le coût pour l'achat de deux traineaux d'évacuation et une motoneige;

CONSIDÉRANT QUE Services secours Baie-des-Chaleurs souhaite que les villes contribuent en assumant l'achat d'une motoneige, ensemble;

CONSIDÉRANT l'opportunité importante que constitue cette offre de Services secours Baie-des-Chaleurs;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Denise Leblanc  
et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer confirme son engagement à assumer la moitié des coûts de l'achat d'une motoneige, dans le cadre de ce projet de remplacement des équipements d'évacuation d'urgence en saison hivernale.

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer autorise le directeur du service de la sécurité publique et des incendies, monsieur Pierre Beaulé, à effectuer les démarches pour commander les équipements et signer les documents pertinents.

### **PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL**

De l'information est donnée aux personnes de l'assistance à l'effet que la prochaine séance du conseil aura lieu le 11 avril 2022, par webinaire et en présentiel au studio Hydro-Québec du Quai des arts.

### **AUTRES SUJETS**

Aucun sujet.

### **TOUR DE TABLE DU CONSEIL**

À tour de rôle, les membres du conseil mentionnent les dossiers sur lesquels ils sont intervenus.

## PÉRIODE DE COMMENTAIRES ET DE QUESTIONS

Une (1) personne sur place et six (6) via le lien web pour le webinaire du conseil personnes ont assisté à la séance ordinaire. Des échanges ont lieu entre des citoyens et le conseil municipal.

Questions	Réponses
Un citoyen questionne les membres du conseil pour avoir plus de détails sur la hauteur des investissements incluent au règlement d'emprunt pour le Quai des arts ?	Le maire explique que les travaux prévus au règlement sont la réfection de l'accueil du Quai des Arts pour qu'elle soit mieux adapté à l'accueil touristique et plus fonctionnel en général. Ensuite, nous visons à faire un réaménagement du foyer et de l'espace de bureau et enfin, comme le système de chauffage et de climatisation est en fin de vie utile, il doit être remplacé. À lui seul, le remplacement des cinq unités de chauffage/climatisation est estimé à 190 000 \$. Comme partout, l'augmentation importante des coûts de construction et de matériel est considérable.
Une citoyenne fait une mention de félicitations pour le travail des membres du conseil et plus particulièrement de monsieur Régis Leblanc qui s'implique dans plusieurs dossiers à titre de citoyen, entre autres pour le sujet de la guerre en l'Ukraine.	_____

### 22-03-072 LA LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20:52, Mme Denise Leblanc propose la levée de la séance.

Accepté.

\_\_\_\_\_  
Mathieu Lapointe  
Maire

\_\_\_\_\_  
Antoine Audet  
Directeur général et greffier